### Où et quand peut avoir lieu un contrôle?

En compétition et hors compétition. n'importe où, entre 6h et 23h.

## Oui réalise les contrôles ?

Des agents de contrôle du dopage (ACD aussi appelés préleveurs en France) formés, assermentés et agréés,

# A la demande de qui?

De l'AFLD ou d'autres organisations antidopage.



**Ouels types de prélèvements** sont effectués? Urine ou sang.



manière anonyme : afld.fr/signaler

# LA PROCÉDURE DE CONTRÔLE DU DOPAGE\*



Notification

au sportif







Choix d'un gobelet de recueil



Observation de la miction par un ACD ou une escorte du même sexe

Répartition

de l'échantillon





Accueil au poste

de contrôle du dopage



Choix d'un kit de prélèvement







Observations sur le formulaire et signature

\*Pour le prélèvement d'un échantillon urinaire

## PENDANT LA PROCÉDURE **DE CONTRÔLE**

## DROITS DES SPORTIES

Être accompagné par un représentant et un interprète (si disponible).

Demander un délai avant le contrôle pour une raison valable

Noter sur le formulaire leurs observations sur le déroulement du contrôle.

## **RESPONSABILITÉS DES SPORTIFS**



Se soumettre au contrôle jusqu'à la fin de la procédure.

Présenter une pièce d'identité appropriée.

Demeurer en présence de l'escorte ou de l'agent de contrôle du dopage en tout temps.

Si vous avez des remarques sur la procédure de contrôle ou sur l'ACD, merci de nous contacter à qualite@afld.fr

# **VIOLATIONS DES RÈGLES** ANTIDOPAGE (VRAD)

#### Principe de responsabilité objective : le sportif est responsable de toutes

les substances retrouvées dans son organisme.



Une VRAD peut entraîner une suspension d'une durée de 2 à 4 ans

(suspension de compétitions. d'entraînements et d'encadrement).

Pour tout renseignement supplémentaire sportifs.afld.fr - juridique@afld.fr 01 40 62 72 56



## MÉDICAMENTS ET AUT (autorisations d'usage à des fins thérapeutiques)

CONSULTER

un professionnel de santé avant de prendre tout médicament.

#### PRÉCISER

aux professionnels de santé que l'on est sportif et soumis aux règles antidopage.

#### VÉRIFIER

le caractère interdit ou non d'un médicament sur le site medicaments.afld.fr

Les sportifs devant suivre un traitement médical contenant une substance interdite peuvent être autorisés à le faire.

→ Une demande d'AUT est nécessaire

Les sportifs de niveau national ou international doivent faire une demande d'AUT préalablement à l'usage de substances ou de méthodes interdites dans le cadre d'un traitement médical.

Dans certains cas, il pourra être possible de faire une demande d'AUT rétroactive.

Pour tout renseignement supplémentaire afld.fr/aut - medical@afld.fr 01 40 62 76 78

# LES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES

Les compléments alimentaires peuvent présenter des risques pour la santé et des risques de dopage.

Certains compléments pourraient contenir des substances interdites dont la consommation serait susceptible de conduire à un contrôle positif et à une sanction

#### IMPORTANT

Il n'existe aucune norme ou certification qui puisse garantir à 100% qu'un complément ne contient pas de substances interdites.

#### PRENDRE CONSEIL

auprès d'un professionnel de santé pour ses besoins nutritionnels.

## PRIVILÉGIER

BONS

les compléments alimentaires qui affichent la norme AFNOR NE FN 17444

Attention, le risque zéro n'existe pas!

Pour tout renseignement supplémentaire afld.fr/complements - education@afld.fr 06 18 20 50 17 LA LOCALISATION

Pour les sportifs inscrits dans un « groupe cible » et dans un « groupe de contrôle », il est important de renseigner ses informations de localisation dans les délais.

Pour les sportifs du « groupe cible », deux types de manquements :

- → Absence de transmission d'informations, informations insuffisamment précises, ou défaut d'actualisation de ses informations dès que possible.
- → Le contrôle mangué (« no show »).

#### ATTENTION

3 manquements sur une période de 12 mois entraînent une violation présumée des règles antidopage et l'ouverture d'une procédure disciplinaire.

#### SOUMETTRE

chacun de ses trimestres au complet (avant le 15 du mois précédant le trimestre).

#### MODIFIER

sa localisation dès connaissance d'un changement de calendrier.

Pour tout renseignement supplémentaire sportifs.afld.fr - localisation@afld.fr 06 27 48 88 74

NTACTS

Education et prévention education@afld.fr / 06 18 20 50 17

Localisation localisation@afld.fr / 06 27 48 88 74

Service médical medical@afld.fr / 01 40 62 76 78

Service juridique juridique@afld.fr / 01 40 62 72 56

Observations sur le déroulement des contrôles qualite@afld.fr

Signaler un fait de dopage afld.fr/signaler

Rechercher le caractère interdit ou non d'un médicament medicaments.afld.fr

Compléments alimentaires afld.fr/complements

AUT (autorisation d'usage à des fins thérapeutiques) afld.fr/AUT

Liste des substances et méthodes interdites de l'Agence mondiale antidopage (AMA) wada-ama.org/fr/liste-des-interdictions

ADAMS – Système d'administration et de gestion antidopage de l'AMA adams.wada-ama.org

Plateforme ADEL de l'AMA adel.wada-ama.org/fr

